

DVDP sur les réseaux sociaux

La discussion a eu lieu en 3 temps :

- un temps pendant lequel les élèves se sont informés individuellement
- un premier temps de discussion où la question était « Sur les réseaux, est-on vraiment soi-même ? »
- un second temps introduit par la question suivante : « Quelle est ma responsabilité lorsque je suis sur les réseaux sociaux ? »

2ème discussion : « quelle est ma responsabilité lorsque je suis sur les réseaux sociaux »

Présidente : élève 1.

Animatrice : professeure documentaliste

Observateurs : O. Caron et B.

Synthétiseuse : élève 3

Reformulateur : élève 4

Les étapes de la discussion :

- Sur les réseaux, on doit respecter les autres, on est responsable si on publie des choses irrespectueuses ou s'il y a du harcèlement. On doit **respecter la vie privée**, il y a le **droit à l'image**. On n'a pas le droit de diffuser l'image de quelqu'un s'il n'est pas d'accord.
- Il faut assumer ce que l'on publie, si quelqu'un publie une vidéo où il se passe quelque chose de grave, la **responsabilité** de celui qui publie est engagée et pas seulement celle de celui qui fait quelque chose de grave. Ça ne se fait pas de publier quelque chose de gênant juste pour **créer du buzz**.
- A propos de **Trump** et de son usage de Twitter, les élèves notent que ce qu'il publie a de l'impact, car il est très connu. S'il provoque un président, par exemple, ça peut avoir des conséquences grave, pour beaucoup de gens. Il a une responsabilité particulière, car il est président des États-Unis.
- Un élève répète plusieurs fois que Trump est un humain, qui a le droit de faire et publier ce qu'il veut, c'est à lui d'assumer sa réputation. Peut-être pourrait-il avoir deux comptes séparés, pour ne pas mélanger sa vie privée et son aspect officiel.
- D'autres élèves pensent que, quelque soit son compte, il est toujours président et donc a la même influence il pourrait déclencher un conflit.
- De plus, ce que publie Trump n'est pas vraiment exemplaire : il a dit qu'il était pour le réchauffement climatique car il faisait froid aux USA. Il a également publié une photo de lui et son fils avec un lion, tué en Afrique du Sud. Il a une responsabilité : si les gens ont voté pour lui, ce n'est pas pour qu'il dise n'importe quoi, il a une image à tenir.
- Selon **la place qu'on occupe dans la société**, on a donc pas la même responsabilité dans ce qu'on publie, ça n'a pas les mêmes conséquences.
- **A-t-on le droit de tout publier** ? Nous reparlons de l'extrait de la pièce de théâtre Michelle... Michelle avait-elle le droit de publier un selfie pris à Auschwitz ? Il faut mieux savoir le contexte : était-ce **pour garder un souvenir ou pour publier** ? Sur la photo, est-elle riante ou est-ce sérieux, par exemple avec un message sur le souvenir, la mémoire par rapport au passé ? **Tout dépend du message**. Ce serait irrespectueux pour les personnes mortes dans ce camp, et pour les familles.
- On prend souvent des **photos souvenir** près des monuments célèbres, mais là, est-ce que c'est un monument comme les autres ? En fait, quel est l'intérêt de faire une photo comme ça ? Elle aurait du **réfléchir aux conséquences**, et garder la photo pour elle. On ne peut pas vouloir faire du buzz avec tout.

- La discussion évolue : pourquoi aller faire un voyage scolaire à Auschwitz ? Un tel lieu peut-il devenir un lieu touristique ?

Le retour des observateurs :

Nous n'avons pas fait de tour de table : oubli ! Tout le monde ne s'est pas exprimé.

Ensuite, 12 personnes ont pris la parole (sur 15 participants au débat), il y a eu 70 échanges.

5 garçons sont intervenus 7 fois et plus

3 filles sont intervenues 4 fois et plus

3 personnes ne sont pas intervenues du tout

1 élève a été gêneur 1 fois, ce n'est pas le même que la fois précédente.

Les élèves qui avaient des métiers les ont bien faits.

La parole a moins bien été répartie entre garçons et filles, les garçons ont beaucoup plus pris la parole.

Les échanges ont été plus fluides que lors de la première discussion, mais il n'y a pas eu de définition.